

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Georges AFONSO, Maire.

Présents : M AFONSO Georges, M MESTRE Jean-Michel, Mme MANIERE Jeannine, M PEYRONIE Pascal, Mme SERVIER TUNNO Isabelle, M MAIGNAN Bruno, Mme MAS Nathalie, M CLAVEL Yves, Mme FAYAT Rosine, Mme LAURENCO Chrystelle, M MOUZAT Damien, M CHAVIGNÉ Jean-Paul, M BOUCHARREL Jean-Luc.

Absents : Mme OLIVIER Sophie, procuration donnée à Mme SERVIER-TUNNO Isabelle ; Mme JEANCENEL Marie-Laure, procuration donnée à M BOUCHARREL Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme SERVIER-TUNNO Isabelle

Ouverture de la séance à 18h30 et approbation du Procès-Verbal de la séance précédente du 27/04/2026.

## N° ORDRE : 01 – Élection des délégués titulaires et suppléants aux élections sénatoriales

Le Conseil Municipal s'est réuni à dix-huit heures et trente minutes, pour procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour établissement du tableau des électeurs sénatoriaux - décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Composition des listes candidates :

### Liste A – TOUS ENSEMBLE, faisons évoluer FAVARS

- Georges AFONSO
- Jeanine MANIERE
- Jean-Michel MESTRE
- Rosine FAYAT
- Pascal PEYRONIE
- Isabelle SERVIER-TUNNO

### Liste B – FAVARS, UN AVENIR COMMUN

- Jean-Luc BOUCHARREL
- Marie-Laure JEANCENEL
- Jean-Paul CHAVIGNÉ

A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

### Liste A – TOUS ENSEMBLE, faisons évoluer FAVARS

#### **3 TITULAIRES**

- Georges AFONSO
- Jeanine MANIERE
- Jean-Michel MESTRE

#### **3 SUPPLÉANTS**

- Rosine FAYAT
- Pascal PEYRONIE
- Isabelle SERVIER-TUNNO

## N° ORDRE : 02 – Vente du Lot n°2 du Lotissement aux Alleux et délégations consenties au Maire pour ladite vente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SA POLYGONE s'est porté acquéreur du lot n°2 du lotissement aux Alleux – parcelle n° B 2582 – d'une superficie de 1 107m<sup>2</sup>, dans le cadre d'un projet de maison individuelle en accession sociale, au prix de vente de 34€ TTC/m<sup>2</sup>, soit 37 638€ TTC - 32 187.67€ HT ( TVA à la marge, à la charge de l'acquéreur pour un montant de 5 450.33€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente et habilite Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### N° ORDRE : 03 – Lancement des études – changement de destination local des Frênes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le 28 mai dernier le service de Corrèze Ingénierie. Il a été échangé sur le projet de changement de destination du local sis Impasse des Frênes pour l'activité d'une boulangerie.

A l'issue de cette rencontre, il a été mis en avant la nécessité d'effectuer plusieurs études préalables avant tout projet relatif à ce bâtiment : étude d'amiante avant travaux, plomb si besoin, étude thermique et consommations énergétiques des locaux mais aussi étude d'opportunité et faisabilité en partenariat avec le Chambre des Métiers.

Monsieur le Maire précise que ces études collecteront des données essentielles et utilisables à terme quel que soit le projet retenu pour ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le lancement des études précitées, approuve le recours à Corrèze Ingénierie pour l'aide à la décision et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches en ce sens.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### N° ORDRE : 04 – Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est obligatoire d'établir un règlement intérieur dans les communes de plus de 1 000 habitants, dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal - art. L 2121-8 du CGCT.

Ce dernier fixe les règles de fonctionnement interne de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal – disponible sur le site internet de la commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### QUESTIONS ORALES

- Travaux Eglise : M BOUCHAREL Jean-Luc souhaite connaître l'avancement du projet des travaux de consolidation de l'église

*Réponse* : M AFONSO Georges informe le Conseil Municipal que le dossier a été retenu au titre de la DETR pour l'exercice 2026, pour le montant demandé, à savoir 45% (123 750€) du montant HT des travaux estimé (275 000€).

*Il rappelle que le dossier a également été déposé au titre de la DSIL dont la réponse est attendue la semaine prochaine.*

*La consultation des entreprises sera lancée prochainement.*

### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire informe qu'une cérémonie du « **Mai des élus** » du Conseil Municipal aura lieu le **MERCREDI 24 JUIN, à 20h**, salle multi-activités, avec la plantation d'un arbre (au Petit Bois) suivie du pot de l'amitié.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 19 heures 15.

Fait à Favars, le 06/06/2026

Le Maire,

AFONSO Georges

